



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 juillet 2023

CP20230711_15
id. 1851

Le 11 juillet 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10

Sont présents :

M. ALBUGUES, Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BÉSIERS, M. CROS, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à M. BELLOC), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme NÈGRE (pouvoir à M. GONZALEZ).

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2023

Le Département participe annuellement au plan départemental d'actions de sécurité routière en mettant en œuvre ses propres actions ou en soutenant d'autres initiatives, en particulier celles de certaines associations.

En 2023, le Département est partenaire de plusieurs actions, notamment en faveur des jeunes, pour un coût total de 10 000 €.

I - PROGRAMME LOCAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2023

Enjeu « sécurité des déplacements domicile-collèges » :

Il s'agit d'une action menée en partenariat avec la prévention routière, visant à faire prendre conscience aux nouveaux collégiens du danger relatif aux déplacements domicile-collège, avec une participation du Département à hauteur de 2 500 €, permettant de financer la location des autobus nécessaires à cette sensibilisation.

Enjeu « deux roues motorisés » : 15 à 20 interventions

Le Département participe à des actions d'éducation et de prévention auprès des utilisateurs de deux-roues motorisés dans les établissements scolaires et militaires ou lors de différentes manifestations motocyclistes.

Ces actions sont conduites en partenariat par le service coordination sécurité routière de l'État (Préfecture / direction départementale des territoires de Tarn-et-Garonne), les forces de l'ordre (police, gendarmerie) et la fédération française des motards en colère (FFMC 82).

La participation du Département est valorisée par la remise de lots promotionnels tels que casques, contrôleurs de pression pneumatiques, gants, protège-cous remis aux lauréats par un élu du Département.

Le budget nécessaire à l'acquisition de ces lots s'élèverait à 2 500 €.

Pour l'année 2023, il est prévu de reconduire ces actions. Le Département est régulièrement sollicité pour animer des actions en ce sens.

Opération « 1 permis pour tous » :

L'objectif de cette action est de proposer une journée de sensibilisation à la politique de sécurité routière en direction des jeunes à partir de 15 ans.

À l'issue de la journée, le coût de la formation du permis de conduire sera offert aux candidats ayant obtenu les meilleurs résultats au questionnaire clôturant la journée.

Cette action est portée par l'association « Montauban Services » et cible un public particulièrement exposé au risque routier.

Le montant global de l'aide au bénéfice de l'association « Montauban Services » permettant de participer à l'opération « 1 permis pour tous » s'élèvera à 2 000 €.

Enjeu « alcool, drogue, comportements délictueux » :

Le Département souhaite, dans le cadre des actions 2023, poursuivre son action forte pour la prévention des addictions de type alcoolémie et stupéfiants et favoriser les opérations « Capitaine de Soirée » en collaboration avec les comités des fêtes, les discothèques, les clubs sportifs et le monde étudiant, à l'occasion de soirées festives.

L'association « rentrez en vie » (REV) répond complètement à ces objectifs en sensibilisant et faisant prendre conscience à tout conducteur de véhicules motorisés que celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas, lors de soirées festives.

Cette action, de portée nationale, s'adresse surtout aux jeunes, entre 18 et 24 ans, mais aussi aux adultes fréquentant les boîtes de nuit et les lieux festifs, qui désignent un chauffeur s'engageant à rester sobre pour le retour de la soirée.

L'implication du Département, marquée par une aide financière de 3 000 €, permettra d'aider cette association qui se mobilise fortement pour lutter contre l'insécurité routière liée à la consommation excessive d'alcool.

II - SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

Actions	Montant
- Enjeu « sécurité des déplacements domicile-collège »	2 500 €
- Enjeu « deux roues motorisés »	2 500 €
- Enjeu prévention routière – opération « 1 permis pour tous »	2 000 €
- Enjeu « alcool, drogue, comportements délictueux »	3 000 €
TOTAL	10 000 €

Les dépenses correspondantes seront prélevées comme suit :

Programme P002 Opération P002O004 Enveloppe P002E03 Natures analytiques :

- 6135/221/011 pour l'enjeu « sécurité des « déplacements domicile-collèges »
- 6238/18/011 pour l'enjeu « deux roues motorisés »
- 6568/18/65 pour les enjeux « prévention routière - opération 1 permis pour tous » et « alcool, stupéfiants, comportements délictueux. »

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve selon les modalités susvisées et au titre du plan d'actions de sécurité routière 2023, la participation du Département pour un montant total de 10 000 €, lequel se décline comme suit :
 - locations mobilières à hauteur de 2 500 € au titre de l'enjeu « sécurité des déplacements domicile-collège ».
 - acquisitions de lots à hauteur de 2 500 € au titre de l'enjeu « deux roues motorisés ».
 - attribution d'une subvention départementale de 2 000 € à verser à l'association « Montauban Services » au titre de l'enjeu « prévention routière » dans le cadre de l'opération « 1 permis pour tous ».

- attribution d'une subvention départementale de 3 000 € à verser à l'association « rentrez en vie » (REV) au titre de l'enjeu « alcool, drogues, comportements délictueux ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits tels que détaillés supra.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 25/07/2023
Reçu en préfecture le 25/07/2023
Publié le 25/07/23
ID : 082-228200010-20230711-2264-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL